



INSCRIPTION COURS PUBLICS

2019-2020

INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

NOM/Prénom :

Pour les mineurs, nom du responsable de famille (si différent) :

Date de naissance :

Pour les ateliers d'initiation, niveau scolaire :

Adresse:

E-mail (en majuscules) :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

COURS SOUHAITÉ(S) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Histoire de l'art (lundi) - tarifs 1 | <input type="checkbox"/> Peinture acrylique (lundi) - tarifs 3 |
| <input type="checkbox"/> Photographie argentique noir et blanc (lundi) - tarifs 1 | <input type="checkbox"/> Atelier gravure - niveau avancé (lundi) - tarifs 1 |
| <input type="checkbox"/> Infographie 2D (mardi) - tarifs 1 | <input type="checkbox"/> Roman graphique (mardi) - tarifs 1 |
| <input type="checkbox"/> Croquis (mardi) - tarifs 2 | <input type="checkbox"/> Infographie 3D (mercredi) - tarifs 1 |
| <input type="checkbox"/> Atelier d'initiation (mercredi 14h-16h : 6 ^e et 5 ^e) - tarifs enfants | <input type="checkbox"/> Peinture à l'huile (mercredi) - tarifs 1 |
| <input type="checkbox"/> Atelier d'initiation (mercredi 16h-18h : 4 ^e et 3 ^e) - tarifs enfants | <input type="checkbox"/> Initiation à la gravure - niveau débutant (jeudi) - tarifs 1 |
| <input type="checkbox"/> Perspective (jeudi) - tarifs 1 | <input type="checkbox"/> Modelage céramique (jeudi) - tarifs 2 |

J'atteste avoir pris connaissance des conditions règlementaires des cours publics de l'ESAD TALM - Le Mans et m'engage à me conformer à ses obligations.

J'accepte de recevoir les informations liées aux ateliers de pratiques amateurs par mail

J'accepte de recevoir la newsletter de l'École supérieure d'art et de design TALM

à _____, le _____

Signature

DOCUMENTS À FOURNIR AU DOSSIER :

- Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse, pour l'envoi du reçu (si inscription par courrier)
- Une photo d'identité (pour les nouveaux inscrits)
- Justificatif de domicile (pour les habitants de Le Mans Métropole)
- Pour les ateliers d'initiation, une attestation CAF récente indiquant le quotient familial. En cas d'absence de justificatif, le tarif CAF maximum sera appliqué.
- Pour les cours du soir, un justificatif pour bénéficier du tarif réduit : étudiants résidant au Mans (carte étudiante + justificatif de domicile), les demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans, les personnes bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique), du FSV (Fonds de solidarité vieillesse) et de l'AAH (Allocation adulte handicapé).
- Autorisation parentale complétée et signée (pour les mineurs) ou autorisation de droit à l'image (pour les majeurs).
- Le règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de la DDFIP

Partie réservée à l'administration : QF Tarif.....Règlement : Chèque/Espèces

Numéro de quittance :

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE POUR MAJEURS

2019-2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des programmes des cours publics, l'école supérieure d'art et de design peut être amenée à vous faire participer à la communication pour les cours auxquels vous vous êtes inscrit.e. Cette communication peut faire appel à l'utilisation de la photographie et(ou) de la vidéo. En référence à la loi protégeant la vie privée, l'établissement doit vous demander une autorisation préalable à la prise de vues.

L'établissement s'engage à ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Descriptif

Possibilités d'exploitation : Communication autour des cours publics.

Initiateurs du projet : Directeur de l'ESAD TALM-Le Mans

Natures des images : Photographies, vidéos.

Diffusion des images : Les images seront utilisées sous le contrôle et la responsabilité de l'EPCC

- Apprès du public dans le cadre du site internet de l'établissement
- Apprès du public dans le cadre d'une réalisation de flyer, dans les journaux et revues.

Je soussigné.e....., autorise l'École Supérieure d'art et de design TALM-Le Mans à me faire apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre du projet décrit ci-dessus dont j'accepte les modalités présentées. Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel et d'information que je pourrai trouver dans cette.ces activité.s et de mon intérêt à en voir la trace.

Fait à Le

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

2019-2020

INSCRIPTIONS

Sur place, à partir du lundi 17 juin de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h ou par courrier, avec l'ensemble des pièces à fournir, règlement compris.

Pièces à fournir:

- les formulaires d'inscription et d'autorisation de droit à l'image à retirer au secrétariat ou à télécharger sur le site internet.
- une enveloppe libellée à votre adresse, en cas d'inscription par courrier.
- le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la DDFIP.
- pour les nouveaux inscrits une photo d'identité.
- pour les habitants de Le Mans Métropole un justificatif de domicile.
- pour les ateliers d'initiation, une attestation de la CAF, mentionnant le quotient familial.
- pour les cours du soir, un justificatif en cas de tarif réduit*.

En cas d'inscription par courrier, merci d'adresser votre enveloppe à Madame Debuisser.

Les inscriptions au second semestre sont conditionnées par le nombre de places restées vacantes.

TARIFS COURS ENFANTS

2019-2020

Une réduction de 10 % sera appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

Tarifs pour les cours hebdomadaires :

| /// Atelier d'initiation - 15 ans | |
|--|----------------|
| Le Mans et Métropole | |
| Quotient CAF** | Année scolaire |
| De 0 à 600 | 97 € |
| De 601 à 700 | 113 € |
| De 701 à 1000 | 140 € |
| De 1001 à 1300 | 172 € |
| De 1301 à 1600 | 194 € |
| De 1601 à 2000 | 215 € |
| Plus de 2000 | 232 € |
| Hors Le Mans Métropole | |
| Tarif unique | 302 € |

Tarifs pour les stages en cours de programmation :

| // Stage enfants - 18 ans | |
|----------------------------------|---|
| Résidents Le Mans Métropole | |
| Quotient CAF ** | Tarif pour 15 h réparties sur plusieurs jours |
| De 0 à 600 | 51 € |
| De 601 à 700 | 59 € |
| De 701 à 1000 | 73 € |
| De 1001 à 1300 | 91 € |
| De 1301 à 1600 | 102 € |
| De 1601 à 2000 | 112 € |
| Plus de 2000 | 122 € |
| Résidents hors Le Mans Métropole | |
| Tarif unique | 159 € |

Attestation CAF** : Le montant du quotient familial est à demander par la famille à la CAF (Caisse des Allocations Familiales).
En cas d'absence de justificatif, le tarif «supérieur à 2000» sera appliqué.

TARIFS COURS ADULTES

2019-2020

Une réduction de 10 % sera appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

Tarifs 1 :

| // Cours hebdomadaires [30 séances de 2 heures] | | |
|--|--------------------------------|-------------------------------------|
| | Année scolaire | |
| | Résidents Le Mans Métropole | Résidents hors Le Mans Métropole |
| Tarif normal | 248 € | 333 € |
| Tarif réduit* | 129 € | 166 € |

Tarifs 2 :

| // Cours hebdomadaires [30 séances de 2 heures avec modèle vivant] : croquis | | |
|---|--------------------------------|-------------------------------------|
| | Résidents Le Mans Métropole | Résidents hors Le Mans Métropole |
| Tarif normal | 322 € | 407 € |
| Tarif réduit* | 203 € | 241 € |

Tarifs 3 :

| // Cours hebdomadaires [20 séances de 2 heures avec modèle vivant + 10 séances de cours] : peinture acrylique | | |
|--|--------------------------------|-------------------------------------|
| | Résidents Le Mans Métropole | Résidents hors Le Mans Métropole |
| Tarif normal | 282 € | 366 € |
| Tarif réduit* | 162 € | 200 € |

Tarifs 4 : stages en cours de programmation :

| // Stage adultes de 15 h réparties sur plusieurs jours | | |
|---|--------------------------------|-------------------------------------|
| | Résidents Le Mans Métropole | Résidents hors Le Mans Métropole |
| Tarif normal | 153 € | 191 € |
| Tarif réduit* | 77 € | 96 € |
| // Stage intensif adultes de 5 jours à raison de 7 heures par jour | | |
| Tarif normal | 459 € | 510 € |
| Tarif réduit* | 230 € | 255 € |

Tarif réduit* : Le tarif réduit s'applique aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiants (sur présentation de la carte), aux allocataires de l'AAH (Allocation Adulte handicapé), aux allocataires du RSA (revenu de Solidarité active), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et du FSV (Fonds de solidarité vieillesse).

Au moment de l'inscription, une liste de matériel à se procurer vous sera fournie. Pour les cours de photographie argentique noir et blanc, de gravure et de roman graphique, vous pourrez acheter vos consommables à des tarifs préférentiels auprès du secrétariat de l'école. Celui-ci vous vendra une Carte Magasin d'une valeur de 5 €, 10 € ou 20 €, avec laquelle vous pourrez acheter selon vos besoins et vos pratiques (pellicule, papier, terre, etc.) auprès de vos professeurs.

AGENDA

Reprise des cours :

Tous les cours reprendront la semaine du 16 septembre 2019.

Cours du soir

Pas de cours :

- du 28 octobre au 3 novembre 2019 ;
- du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020 ;
- du 24 février au 1^{er} mars 2020 ;
- du 20 avril au 26 avril 2020.

Atelier d'initiation

À noter : pas de cours pendant les vacances scolaires.

REGLEMENT

- Par chèque libelle à l'ordre de la DDFIP.
- En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).
- E.pass jeunes Région Pays de la Loire.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Le remboursement peut être intégral pour toute demande faite jusqu'au 29 septembre 2019.

Le remboursement sera partiel pour toute demande reçue entre le 30 septembre et le 13 octobre 2019. Une somme correspondant à 25% du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même ou par les parents de l'élève s'il est mineur et adressée à l'école supérieure d'art et de design TALM-Le Mans :
28 avenue Rostov-sur-le-Don, 72000 Le Mans

Les demandes qui parviendraient hors délai ne seront pas recevables sauf cas de force majeure (voir ci-dessous).

Les cas de force majeure sont les suivants : changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi (joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi).

Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30^e par semaine.

À partir du 1^{er} janvier 2020, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Pour les stages, aucun remboursement partiel ou total ne sera pratiqué une fois l'inscription prise en compte par TALM.